

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 11 FEVRIER 2026

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte,
Vice-Présidente**

DELIBERATION N° 11

PRESENTS: Mme BILLOT Brigitte; Mme DI CARO Sylvaine; M. CHEVALIER Eric; M. DILLINGER Laurent; Mme HUARD Elisabeth; M. TRUCY Gérard; Mme HANOT Maryline (en visio); M. PIERRON Jean-Claude; M. BENSAKKOUN André

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme JOISSAINS Sophie (Présidente); Mme DEVESA Brigitte; M. SPANO Pierre; Mme PAGE Véronique; Mme THUSTRUP Sylvie; Mme SILVESTRE Catherine

POUVOIR(S) : Mme JOISSAINS Sophie (Présidente) (Pouvoir à Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente); Mme DEVESA Brigitte (Pouvoir à Mme DI CARO Sylvaine);

SECRETAIRE : Mme RENAULT-ROUX Marie-Anais

**OBJET : DAS – CONVENTION D'ENGAGEMENT RECIPROQUE POUR L'AIDE AUX
DEVOIRS AU CHRS**

Madame Léa Guinamard a été recrutée au CHRS en Contrat à Durée Déterminée du 13 octobre 2025 au 22 février 2026 sur un poste de veilleur de soirée en remplacement d'un agent en disponibilité.

Durant cette période, elle a mis en place un accompagnement éducatif et scolaire auprès des enfants accueillis au CHRS en relais des travailleurs sociaux en fin de journée.

A l'issue de son contrat, Madame Guinamard propose de poursuivre l'action d'aide aux devoirs bénévolement à raison d'une intervention hebdomadaire, à partir du 25 février 2026.

La présente convention décrit les modalités d'intervention bénévoles de Madame Guinamard au sein de l'établissement et s'inscrit dans la charte du bénévolat du CCAS.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L 123-4 à L 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

L'article L 1111-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,

Après avoir constaté la présence du quorum de ses membres,

CONSIDERANT :

- La proposition d'intervention bénévole de Madame Léa Guinamard pour la mise en œuvre d'une action d'aide aux devoirs,
- L'intérêt de proposer un accompagnement éducatif et scolaire aux enfants des résidentes accueillies au sein de l'établissement,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** les clauses de la convention,
- **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à signer la convention entre le CCAS et Madame Guinamard.

Vote : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Prefecture le 14/01/26

et de la publication le 14/01/26